

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

### **MARDI 7 MARS 1916**

Une affiche rouge collée ce matin sur nos murs annonce les condamnations suivantes de Belges coupables d'avoir « *transmis à l'ennemi des renseignements relatifs aux transports de troupes* » :

*A la peine de mort :*

1. Adolphe Lampert, voyageur de commerce, à Bruxelles.
2. Hermine Waneukem, couturière, à Bruxelles.
3. Théophile De Ridder, tapissier, à Bruxelles.
4. Léonce Roels, notaire, à Sottegem.
5. Jean Jacmin, ingénieur, à Hal.
6. Alfred Balthazar, électro-technicien, à Hal.
7. Arthur Pollet, charron, à Manage.
8. Alfred Ghislain, voyageur de commerce, à Hornu.
9. Désiré Van den Bosche, marchand de cigares, à Sottegem.

*Aux travaux forcés à perpétuité :*

10. Léopold Gesp, ouvrier, à Turnhout.
11. Edouard Van Gelder, ouvrier, à Turnhout.
12. Alfred Wilbert, garde-barrière, à Boussu.

*A 15 ans de travaux forcés :*

13. Joseph Vignoble, électro-technicien, à Ath.
14. Arthur Goossens, électro-technicien, à Ath.
15. Alphonse Maten, garde-barrière, à Boussu.
16. Arrile Waneukem, manoeuvre, à Marcinelle.
17. Eva Dehaut, couturière, à Bruxelles.
18. Victor Vandeborne, coiffeur, à Hal.
19. Jules Grebet, gérant, à Tournai.

*A 12 ans de travaux forcés :*

20. Henri Poriau, tailleur, à Sottegem.

*A 10 ans de travaux forcés :*

21. Léopold Bonnami, électro-technicien, à Ath.
22. Epouse Louise Pollet, Manage.
23. Omer Poriau, tailleur, à Sottegem.
24. Remy Boone, employé de bureau, à Anvers.
25. Pierre Vandeborne, dessinateur, à Hal.
26. Boniface Tissen, surnuméraire du cadastre, à Bruxelles.

*A 3 ans de travaux forcés :*

27. Emile Carlier, gérant, à Ath.

*A 4 mois de prison :*

28. Emile Poriau, tailleur, à Sottegem.
29. Maurice Michels, voyageur de commerce, à Deynze.
30. Gustave Barbieux, typographe, à Tournai.
31. Jean Lampens, premier échevin de Gand.
32. Emmanuel Droeshaut, conducteur de train, à Gentbrugge.

*A 3 mois de prison :*

33. Marcel Liebert, industriel, à Gand.

C'est l'épilogue d'un très dramatique procès qui vient d'avoir lieu à Mons, affaire dans laquelle trente-neuf personnes étaient impliquées (six ont été acquittées).

Des avocats en vue de Mons, notamment MM. Masson, Harmignie père, Harmignie fils, André, et plusieurs avocats renommés de la capitale s'étaient chargés de la défense des inculpés.

Ceux-ci formaient un groupe socialement assez disparate. On y trouvait des ouvriers du chemin de fer, des cabaretiers, des employés, deux jeunes filles, un membre du Parlement (M. Lampens, député et échevin de Gand), un député suppléant, un notaire et un jeune ingénieur sorti de l'Université de Louvain. La plupart des prévenus ne s'étaient pas rendu compte de la gravité des charges qui allaient être articulées contre eux dans le réquisitoire. Quelques-uns exerçaient avant la guerre la modeste fonction de garde-barrière ou d'ouvrier de la voie. Depuis lors ils vivaient et avaient accepté presque avec reconnaissance le supplément de salaire qu'on leur offrait en rémunération d'une tâche convenant à leurs aptitudes. Il s'agissait, d'ailleurs, de peu de chose : noter aussi consciencieusement que possible le nombre et la composition des trains circulant sur une partie du réseau dont ils connaissaient par métier toutes les ramifications.

Au cours de la première journée d'audience,

les accusés gardèrent, dans l'ensemble, une physionomie qui attestait la tranquillité de leur âme. L'impassabilité et la gravité pesante du tribunal auraient pu les impressionner sans doute, mais leur attention avait été distraite dès le début par le spectacle des galeries (le process se plaidait dans la salle des redoutes du théâtre) ; ces galeries étaient peuplées de curieux en uniformes : aumôniers militaires allemands, officiers de la garnison, brancardiers et ambulanciers.

Parmi les accusés, l'intérêt se portait principalement, sur le notaire Léonce Roels, de Sottegem, sur l'ingénieur Jean Jacmin et sur l'une des accusées, Hermine Waneukem, dont la jeunesse, la vivacité aimable et l'élégance faisaient contraste dans ce milieu ; elle se montrait enjouée, d'un enjouement que ne parvenait pas à altérer le visage indifférent et froid des juges militaires et qui devait fournir à son défenseur, M. Thomas Braun, un thème émouvant de plaidoirie.

La justice allemande avait fait dresser, pour faciliter la compréhension des débats, une sorte de graphique, d'une éloquence terrible aux yeux de l'accusation. Car toute l'organisation d'espionnage telle qu'elle ressortait à l'évidence de l'instruction s'y trouvait expliquée par la simple disposition des lignes représentant les principales voies ferrées du réseau et par les indications manuscrites mises en regard du nom des villes. Ce plan disait ceci :

Le cerveau de l'organisation se trouve

Flessingue en Hollande. C'est là que se tient le promoteur de l'affaire, M. Victor Ernest ; c'est lui qui est chargé de recevoir et de transmettre à l'étranger les renseignements qui lui parviennent de Belgique. M. Victor Ernest est en relation, à Bruxelles, avec le principal accusé, Louis Lampert, qui a pour mission de réunir les informations que ses lieutenants, Balthazar, dit *Chapelle*, De Ridder et Van den Bossche, auront recueillis en province. Et

voyez combien cette organisation prolonge loin dans le pays ses ramifications : de Bruxelles, Lampert est en relation d'abord avec Denderleeuw, Sottegem, Gand, Deynze et la région de Courtrai ; ensuite, avec Hal, Enghien, Ath et Tournai d'une part, Braine-le-Comte, Casteau, Saint Ghislain, Boussu et la région de Valenciennes, de l'autre ; enfin, par Nivelles et Manage, il est en contact permanent avec Charleroi. A Bruxelles, il est activement secondé par un tapissier, Théophile De Ridder, par Hermine Waneukem et une amie de celle-ci, Eva Dehaut.

M. Victor Ernest est député socialiste suppléant de Charleroi. Beaucoup de ceux dont il utilise les services ont été recrutés, par les soins de Lampert, parmi les affiliés des « *Maisons du Peuple* ». Et c'est pourquoi on ne s'étonne pas de trouver mêlés à l'affaire un député socialiste effectif, M. Lampens, de Gand, et un député socialiste suppléant, M. Carlier, d'Ath.

M. Jean Jacmin, lui, n'est mêlé à cette affaire que par raccroc, et c'est ce qui rend d'autant plus scandaleuse la peine prononcée contre lui. Sollicité de prêter son concours à cette entreprise d'espionnage, il a refusé à deux reprises ; puis, cédant aux instances, il s'est entremis auprès d'un contremaître électricien, nommé Balthazar, qui a accepté de se substituer à lui. Il ne s'est donc occupé de l'affaire que de très loin et très momentanément ; cela n'a pas empêché le tribunal de se montrer impitoyable pour lui.

Ces détails ont été révélés au cours des interrogatoires. Les accusés, je le répète, faisaient montre d'un calme extraordinaire. La plupart escomptaient une condamnation à deux, trois ou tout au plus quatre mois de prison. La foudre tombant sur leurs têtes ne les aurait pas frappés d'un effroi comparable à celui que devait produire sur eux, le lendemain, le réquisitoire.

Le substitut, un petit officier à l'extérieur déplaisant, s'exprimait en allemand, avec volubilité et faconde. Les accusés ne comprenaient rien et l'écoutaient distraitement. Quinze minutes suffirent au personnage pour exposer les grandes lignes de l'organisation et détailler les charges pesant sur chacun des trente-neuf inculpés. Quand il eut fini, il y eut un moment de grand silence ; puis l'interprète – un robuste gaillard, à l'air plutôt réjoui – éleva à son tour la voix :

- *Monsieur le soubstitou* – scanda-t-il dans son

langage franco germain – *temande la beine de môrt pour Lampert, la beine de mort deux fois pour Roels, la beine de môrt pour De Ridder, la beine de môrt pour Balthazar, la beine de môrt deux fois pour Hermine Waneukem, la beine de môrt pour Jacmin, la beine de môrt pour Pollet, la beine de môrt pour Alfred Ghislain, la beine de môrt pour Van den Bossche, la beine de môrt pour Carlier, la beine de môrt pour Van Gelder, la beine de môrt pour Gesp, la beine de môrt pour Wilbert.*

Les mots tombaient dans le silence comme des coups de massue et une stupeur épouvantable se lisait dans le regard hébété des malheureux qu'ils atteignaient. En entendant prononcer son nom, le vieux Balthazar sentit la vie l'abandonner ; il perdit connaissance et s'écroula au milieu de l'émotion générale. On le releva, mais il était inerte et déjà presque moribond. Des ambulanciers, des infirmières accoururent avec un cordial. On l'emporta.

Les heures qui suivirent furent poignantes. Les avocats se succédèrent à la barre. Ils firent assaut d'éloquence, attentifs à saisir sur les visages impassibles des membres du tribunal la moindre apparence d'émotion. Il ne parut pas qu'un seul d'entre ces juges fût sensible aux nobles et généreux efforts tentés pour les incliner à la clémence et éveiller en eux la pitié. Maître Masson, député de Mons, préféra ne pas

prononcer sa plaidoirie ; il craignait d'indisposer le tribunal en plaidant en français la cause de ses clients et il laissa à ceux de ses confrères familiarisés avec la langue des juges le soin de défendre une cause qu'il redoutait de compromettre.

Lorsque tout fut fini, les accusés défilèrent un à un devant la Cour ; on leur demanda s'ils n'avaient rien à dire pour leur défense. Mais ils étaient trop impressionnés pour pouvoir élever même une protestation en quelques mots.

On les laissa toute la journée dans l'attente du verdict. Le soir, vers 10 heures, on les pria de s'habiller et on les réunit pour leur communiquer la sentence. Les condamnés à mort devaient être exécutés le lendemain matin.

Il y eut cette nuit là, dans la prison de Mons, des scènes effrayantes de désespoir. Jean Jacmin, que ses camarades avaient surnommé « *l'optimiste* » parce que, dans les moments d'abattement, c'était lui qui relevait le moral des autres, traversa, pendant les quelques heures qui devaient être ses dernières, une crise de folie. Vers 11 heures du soir, a raconté un témoin, on le vit sortir de sa cellule et se diriger vers celles de ses compagnons d'infortune. Il s'arrêta à la porte de chacune d'elles et, avec l'obstination et les allures d'un dément, il annonça d'une voix lugubre: « *L'Optimiste sera fusillé demain !* »

C'est à 4 heures du matin, le 1<sup>er</sup> mars \*, que

l'exécution eut lieu à la plaine de Casteau, devenue depuis lors un lieu de pèlerinage pour les patriotes de la région. Les sept condamnés y furent conduits dans une voiture automobile et fusillés ensemble. L'endroit où ils tombèrent sous les balles de nos bourreaux est marqué de croix de bois.

Hermine Waneukem, condamnée deux fois à la mort, a vu sa peine commuée. La justice allemande a redouté, sans doute, le retentissement d'une nouvelle affaire Cavell. La peine prononcée contre Adolphe Lampert été commuée également.

\* Ils ont été fusillés le 2 mars :

[http://www.bel-memorial.org/names\\_on\\_memorials/display\\_names\\_on\\_mon.php?MON\\_ID=302](http://www.bel-memorial.org/names_on_memorials/display_names_on_mon.php?MON_ID=302)

Brand WHITLOCK les évoque brièvement dans « *Après la guerre* », chapitre V (1916) de ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922, page 309). Voir :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>